

DE QUELQUES USAGES DU LATIN OU DU FRANÇAIS
CHEZ LES HUMANISTES ET RÉFORMÉS DU XVI^e SIÈCLE*

Thierry WANEGFFELEN

On l'a souvent dit : un homme cultivé, au xvi^e siècle, est au moins trilingue. Petit enfant, il a parlé avec sa nourrice et ses frères de lait le patois de sa région ; plus tard, il a appris le français, la langue du Roi et de ses gens depuis l'édit de Villers-Cotterets de 1539, langue de l'administration, de la justice, mais aussi, déjà, comme le fait remarquer Claude Longeon, langue de culture. Certes, il a appris à lire dans un abécédaire latin. C'est que le latin « demeure la langue quasi obligée des sciences, des techniques, de la médecine et de la théologie : langue de l'École et de l'Église, langue de la connaissance et de la religion. Ainsi son rôle est-il essentiel, même s'il n'est plus prépondérant comme jadis. On peut dire en gros qu'à la fin du xv^e siècle le français et le latin se partagent — inégalement — les domaines des idées, des connaissances, de la prédication et de la littérature, bref l'empire du livre, en constant élargissement. Pour fixer les proportions, citons ce chiffre : en 1501, parmi les livres publiés à Paris, sur 80, 8 sont en français, les autres en latin. Chacune des deux langues a d'ailleurs ses fiefs : le français tient celui de la Chancellerie, du Parlement de Paris et de la Cour; le latin, celui de l'Université et de l'Église » (p. 16).

C'est le mérite de Claude Longeon de nous proposer une sélection de 45 textes qui, de 1487 à 1549, sont comme les « premiers combats pour la langue française ». Actions de tirailleurs, au reste, plutôt que bataille rangée; les Français s'essayaient peu aux gros traités théoriques mais prennent parti en faveur de la langue verna-

* À propos de : Jean CALVIN, *Lettres à Monsieur et Madame de Falais*. Texte établi, annoté et présenté par Françoise BONALI-FIQUET. Genève, Droz, 1991. 11,5 × 18, 233 p. (« Textes littéraires français »);

Jacques CHOMARAT, *Présences du latin. De Catulle à Montesquieu*. Genève, Droz, 1991. 18 × 25,5, 218 p. (« Travaux d'Humanisme et Renaissance », 248);

Correspondance d'Antoine Arlier, humaniste languedocien, 1527-1545. Éd. critique du Ms 200 (761-R. 132) de la bibliothèque Méjanes d'Aix-en-Provence, texte établi et commenté par Jan Noble PENDERGRASS. Genève, Droz, 1990. 18 × 25,5, 317 p. (« Travaux d'Humanisme et Renaissance », 244);

Correspondance de Théodore de Bèze. T. XV : 1574. Genève, Droz, 1991. 18 × 25,5, XVIII-267 p. (« Travaux d'Humanisme et Renaissance », 254);

Claude LONGEON, *Premiers Combats pour la langue française*. Paris, Le Livre de poche, 1989. 11 × 16,5, 186 p. (« Classique »);

Olivier MILLET, *Calvin et la dynamique de la Parole. Étude de rhétorique réformée*. Paris, Champion, 1992. 15 × 22, 983 p. (« Bibliothèque littéraire de la Renaissance », série 3, n° 28).

culaire à l'occasion de traductions, de débats poétiques, d'affrontements satiriques, dans des préfaces, des prologues, des épîtres dédicatoires... Au terme d'un demi-siècle de polémiques désordonnées, il a appartenu à Joachim Du Bellay d'en synthétiser les arguments dans sa *Défense et Illustration de la langue française* : « la langue française ne doit être nommée barbare » (chap. II) et elle « n'est si pauvre que beaucoup l'estiment » (chap. IV) ni « incapable de la philosophie » (chap. X). Il suffit, comme firent les Grecs puis les Romains, de l'enrichir par imitation ou — mieux — innutrition.

Nombreux furent les humanistes qui ne s'exprimèrent qu'en latin. Ainsi le Languedocien Antoine Arlier, dont la correspondance couvre la période 1527-1545. Le personnage vaut qu'on s'intéresse à lui : né vers 1502, il se fait remarquer de François I^{er} en 1533 lors de l'entrée du souverain à Nîmes, (il est l'un des principaux organisateurs de la réception), devient premier consul de la ville et est choisi par le roi pour être lieutenant à Arles du sénéchal de Provence en 1535, il participe à ce titre à la réforme de la justice dans la province, et, au moment de l'occupation française du Piémont en 1539, il est nommé conseiller au parlement de Turin. C'est un ami d'Étienne Dolet, et, à Turin, il fait partie du cénacle qui se forme autour du gouverneur Guillaume Du Bellay. Là, il fréquente notamment Rabelais. Mais contrairement à ce dernier, il ne souhaite qu'une éducation latine pour son fils Jean : celui-ci y excelle et en avril 1541 son père lui écrit qu'il ne doit plus désormais être appelé « Arleriolus » (« Petit Arlier ») mais « Arlerius » tout simplement. Car même à son fils, Antoine Arlier écrit en latin.

Sans doute le français de ce Provençal devait-il être embarrassé. Quoique appartenant à la génération suivante (il est né en 1519) et Picard de surcroît (donc familier de la langue d'Oïl), Théodore de Bèze manie fort mal le français. La lecture du tome XV de sa *Correspondance* (1574) nous en donne une nouvelle preuve. On ne compte que 15 lettres en français, sur un total de 70 (soit un peu plus de 20 %) ; encore sont-elles toutes très courtes, souvent de simples billets. Bèze ne s'explique bien qu'en latin. Langue internationale de communication, c'est pour lui aussi la langue de l'amitié (pour ses échanges avec Bullinger, le successeur de Zwingli à Zurich) et de la théologie. À peine le français lui sert-il à évoquer brièvement les nouvelles de France, telle victoire des troupes huguenotes ou cette pluie de sang, survenue à Lyon, à laquelle il ajoute foi.

On n'en revient qu'avec un émerveillement jamais épuisé au style français de Jean Calvin. Il est de sept ans le cadet d'Arlier, de dix l'aîné de Bèze. Comme eux, il pense en latin, ses modèles du « bien écrire » sont latins. Pourtant, il n'est qu'à parcourir les lettres qu'il adresse en 1543-1551 à Monsieur et Madame de Falais, Jacques de Bourgogne et Yolande de Brederode, pour se convaincre de son admirable maîtrise de la langue française. Ce « directeur d'âmes » sait s'adresser au cœur de ceux dont il recherche le salut dans la langue qui leur parle le mieux. Faut-il conforter Jacques de Bourgogne dans son intention de s'exiler pour sa foi ? Calvin écrit : « Je pense bien à la difficulté où vous estes, si vous regardez le monde et les considérations qui vous peuvent là retenir, mais il vous fault faire une conclusion certaine pour repousser tout ce qui vous viendra au devant pour y contredire, [...] Tous les regrets du monde se peuvent vaincre par ceste pensée qu'il n'y a plus malheureuse condition que de vivre en trouble d'esprit et avoir une guerre continuelle

en soymesme ou plustost estre tormenté d'une gehenne intérieure sans aucune relasche. Or advisez si vous pouvez avoir paix avec Dieu et vostre conscience, perseverant en l'estat où vous estes. Si l'espérance de mieulx vous retient, pour le premier, vous voiez à l'œil que l'abysme croist tousjours et que vous y entrez avec le temps plus profondément » (p. 45).

Quatre ans plus tard, en 1547, Calvin se gausse des rumeurs qu'on propage contre les Genevois : « J'apperçois qu'on augmente pardelà comme aillieurs ce que nous avons icy de fascherie. On m'a faict mort à Lyon en plus de vingt sortes. Par tout le païs on dict merveilles dont nous ne sentons rien, Dieu mercy. Vray est que Sathan a icy assez d'allumettes, mais la flambe s'en va comme celle des estouppes » (p. 184).

Olivier Millet a étudié la rhétorique de Jean Calvin. Juriste de formation, Calvin est d'emblée un rhéteur, attentif aux questions d'éloquence et de style. Converti, il donne un autre objet à ces préoccupations, mais il ne les renie aucunement. Elles nourrissent son effort exégétique et du même coup ses idées religieuses. On sait que pour Calvin, le grand œuvre qu'il devait laisser, c'était ses commentaires bibliques, qui mettaient en forme, la plupart du temps, les prêches qu'il avait faits à Genève, à la cathédrale Saint-Pierre. Calvin part du texte hébreu et l'analyse en rhéteur. Olivier Millet nous convainc que ce sont ces qualités et préoccupations de rhéteur qui permettent d'expliquer l'originalité de la compréhension par Calvin du message de la Réforme.

Mais ce message, il fallait le transmettre. C'est encore en rhéteur que Calvin s'applique à la tâche. Certes, la première édition de l'*Institution de la religion chrétienne*, en 1536, est latine. Mais en 1541, Calvin la traduit en français. Il a saisi très tôt — tout comme Luther avec l'allemand — les ressources de la langue vernaculaire. Désormais, il écrit souvent directement en français, sans doute en utilisant des canevas latins, d'où quelques — rares — latinismes, notamment çà et là des ablatifs absolus. Et lorsqu'il se traduit, il s'adapte, il fait fond sur la richesse d'expression de la langue française. Sa pensée en est modifiée. On a longtemps dit que Calvin apprenait peu à peu à user du français, grâce notamment à l'expérience de la prédication. Olivier Millet nous incite à nuancer cette vision. L'évolution fut beaucoup plus rapide qu'on ne le croit d'ordinaire. Et on est là au cœur de la spécificité de Jean Calvin, ce qui explique qu'il ait pris très vite une importance de premier plan parmi les réformés. Dès les années 1520, Guillaume Farel écrit des traités en français. Sa théologie est fort proche de celle de Calvin. Mais il s'incline ensuite devant les qualités linguistiques de ce cadet à qui il a lui-même rappelé sa vocation réformatrice. Car c'est par son appropriation du français que Calvin répond le mieux à celle-ci. Le parallèle avec Luther est fondé. D'autres réformateurs, Bèze par exemple, ont suivi, bien sûr, mais en s'efforçant de couler leur pastorale dans cette langue inventée par Calvin. On ne chausse jamais bien les bottes d'autrui : la maladresse et l'embarras du français de Bèze est parfaitement compréhensible. Même *Abraham sacrifiant* est plus difficile d'accès pour un lecteur d'aujourd'hui que l'*Institution* ou les traités polémiques de Jean Calvin, dont le style, très imagé, est toujours savoureux, alerte et clair.

L'expression latine a survécu en France jusqu'au xviii^e siècle (en fait jusqu'à une date encore plus récente : qu'on songe aux thèses complémentaires de lettres que les doctorants devaient rédiger en latin). Jacques Chomarat a recueilli quatorze de ses articles sous le titre significatif de *Présences du latin. De Catulle à Montesquieu*. Les études sur Catulle, Ovide ou Augustin n'intéressent qu'indirectement notre propos, sauf quand l'ancien titulaire d'une chaire de « Langue et Littérature latines de la Renaissance » dépiste « un vers d'Ovide chez Érasme et Rabelais. » En revanche, savait-on que la pensée de Montesquieu s'est nourrie d'idées cicéroniennes, surtout extraites du *De officiis*? Dès l'âge de vingt ans, Montesquieu écrit un *Discours sur Cicéron* où il vante davantage le philosophe « original » que l'orateur. Dix ans plus tard, il forme le projet de faire un ouvrage sur les devoirs. À soixante ans passés, il s'en explique dans une lettre : « Le traité *Des offices* m'avait enchanté et je le prenais pour mon modèle. » On n'en a conservé que quelques extraits. Bien sûr l'*Esprit des lois* se démarque de Cicéron, mais c'est plutôt qu'il en adapte, en l'amplifiant, la pensée à son temps : alors que Cicéron préconisait que le bon citoyen ne devait consacrer à la recherche du vrai que les intervalles de temps libres laissés par l'action au service de la cité, au xviii^e siècle l'esprit scientifique est désormais mis au service de la morale stoïcienne car la science n'est plus simple contemplation désintéressée mais productrice d'un savoir utile qui a pour objet direct la société. Présence du latin, certes, et actualisation de la pensée qu'il véhiculait, mais en français, désormais.

Thierry WANEGFFELEN,
Université Blaise-Pascal,
Clermont-Ferrand II,
34, av. Carnot,
63000 Clermont-Ferrand
(février 1993).